 **RENTREE 2022-2023**

**LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES : Classe Cours Élémentaire 2 – Cycle 2**

Pour les 10 mois de l’année scolaire, la majorité des fournitures ont été achetées par l’intermédiaire de l’école dans un souci d’unité et d’économie, ainsi cela sera reporté directement sur votre facture du mois de septembre :

* La somme de **60€**, correspondant au matériel de votre enfant (peinture, colle, feutre, etc) ;
* La somme de **7,50€** pour le cahier de texte « Écolien ».

**A APPORTER LE JOUR DE LA RENTREE : (Tout doit être marqué au nom de l’enfant).**

* + - * 2 photos d’identité (avec nom et prénom au dos) ;
			* 1 cartable sans roulettes et pouvant contenir les formats 24x32 (impératif) ;
			* 3 trousses vides (qui resteront en classe) :
* 1 pour les crayons
* 1 pour le matériel journalier
* 1 pour le matériel de géométrie et le petit matériel en double
	+ - * 1 stylo à encre de bonne qualité ou un « frixion » bleu (roller effaçable), avec cartouches bleues ou recharges bleues à renouveler pendant l’année.
			* 1 paire de ciseaux (réutiliser ceux de l’année dernière)

Pour le collectif :

* 1 flacon de solution hydro alcoolique AVEC UNE POMPE (1 x 500 ml **ou** 2 x 250 ml).
* 1 boîte de mouchoirs

Pour la maison prévoir  : 1 cahier de brouillon, 1 crayon à papier, 1 gomme, 1 stylo bleu, 1 pochette de crayons de couleurs et 1 pochette de feutres.

Ceci constitue le matériel fourni en début d’année scolaire, **il est de la responsabilité des parents de le renouveler tout le long de l’année**, en cas de nécessité (exemple les mouchoirs, les recharges….).

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

* **Les manuels scolaires devront être couverts dès la première semaine de la rentrée.**
* **Les vêtements et les accessoires doivent être marqués au nom de votre enfant, soit avec un feutre indélébile, soit avec des étiquettes cousues.**
* **Les chaussures à lacets ne sont pas autorisées quand les enfants ne savent pas les nouer (ou utiliser des lacets sans nœuds autobloquants !!!).**
* **Pour des raisons de sécurité seules les écharpes à col tubulaire sont autorisées.**
* **Les médicaments, les bonbons, les chewing-gum, sucettes et autres friandises ne sont pas admis au sein de l’établissement (même dans le cartable de l’élève).**

En vous remerciant par avance.

Monsieur Christophe Petitjean l’enseignant